



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

SÉANCE ORDINAIRE

DATE : Mardi 19 mai 2015
HEURE : 19 h 30
LIEU : Centre administratif de la MRC

Sont présents: BADGER Donald, maire de Bolton-Ouest
BELLEFROID Martin, maire de Pike River
BRUNELLE Réal, représentant de Bromont
BURCOMBE Richard, maire de Lac-Brome
DANDENAULT Louis, maire de Sutton
DELISLE Normand, maire de Brigham
HÜSLER Josef, maire de Farnham
JANECEK Pierre, maire de Dunham
LÉVESQUE Jean, représentant de Frelighsburg
LÉVESQUE Yves, maire de la Ville de Bedford
NADEAU Robert, maire d'Abercorn
PELLETIER Réal, maire de St-Armand
PHOENIX Laurent, maire de Ste-Sabine
PINARD Donald, représentant de Saint-Ignace-de-Stanbridge
RAYMOND Sylvie, mairesse d'East-Farnham
RIOUX Gilles, maire de Stanbridge Station
ROBERT Lucille, représentante de Cowansville
SELBY Tom, maire de Brome
SIMARD-GENDREAU Ginette, mairesse de Notre-Dame-de-Stanbridge
ST-JEAN Gilles, maire du Canton de Bedford
VAUGHAN Greg, maire de Stanbridge East

Formant quorum sous la présidence de monsieur Arthur Fauteux, préfet et maire de la ville de Cowansville.

Sont également présents : Monsieur Robert Desmarais, directeur général, madame Nathalie Grimard, directrice adjointe du service de la gestion du territoire / urbaniste, monsieur Denis Beauchamp, directeur du développement économique au CLD et M^e Vanessa Couillard, greffière, agissant aux présentes à titre de secrétaire d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Première période de questions du public
3. Adoption du procès-verbal du 21 avril
4. Journée entrepreneuriale : *La grande journée des petits entrepreneurs 2015* (27 juin 2015) www.petitsentrepreneurs.ca, présentation par monsieur Yves Lauzière (Carrefour Jeunesse Emploi (CJE))
5. Actualités du CLD :
 - 5.1. Lancement saison touristique (27 mai 2015)
 - 5.2. Nouveau Guide touristique de Brome-Missisquoi
6. Rapport du comité de sécurité incendie du 7 mai :
 - 6.1. Rencontre sur la sécurité incendie présentée par la MMQ (enjeu du schéma de sécurité incendie)
 - 6.2. Appui à la MRC de Rouville - dénonciation de l'augmentation des frais de la formation pour les pompiers
 - 6.3. Appui aux MRC de Rimouski-Neigette et Jardins-de-Napierville - bonification du financement de l'école nationale des pompiers du Québec
 - 6.4. Appui à la MRC de Rimouski-Neigette - demande d'incitatifs financiers pour les pompiers à temps partiel
7. Rapport du comité d'aménagement du 13 mai :
 - 7.1. RÉGES : rappel aux municipalités n'ayant pas adopté de résolution relativement au consentement d'application du RCI 03-0315 (visant l'intégration des dispositions du RÉGES)
 - 7.2. Réponse à la demande de la ville de Sutton de procéder à la modification du schéma d'aménagement: projet de camping dans l'affectation récréoforestière
 - 7.3. Certificats de conformité :
 - 7.3.1. Règlement 391-15 – Notre-Dame-de-Stanbridge
 - 7.3.2. Règlement 876-81-2015 – Bromont
 - 7.3.3. Règlement 07-1014 – Pike River
 - 7.3.4. Règlement 478-4 – Farnham
 - 7.3.5. Règlement 596-1 – Lac-Brome
 - 7.3.6. Règlement 596-2 – Lac-Brome
 - 7.3.7. Règlement 597-1 – Lac-Brome
 - 7.3.8. Règlement 601-1 – Lac-Brome
 - 7.4. PIIRL : approbation de la soumission de la firme Roche par le MTQ
8. Certificats de conformité :
 - 8.1. Règlement 116-02-2015 - Frelighsburg
 - 8.2. Règlement 124-02-2015 - Frelighsburg
 - 8.3. Règlement 123-02-2015 - Frelighsburg



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

9. Autorisation de signature de l'entente Banque de terres Inter-MRC avec la MRC des Laurentides
10. Autorisation de procéder à un appel d'offres global par invitation pour la réalisation de travaux de nettoyage et d'entretien des trois cours d'eau suivants :
 - Branche 2 du ruisseau aux Morpions (Saint-Ignace)
 - Branches 4 et 5 du cours d'eau Dextraze (Saint-Ignace)
 - Sous-embranchement Daudelin (Dunham)
11. Autorisation de procéder à un appel d'offres par invitation pour la réalisation de travaux d'entretien du cours d'eau Choinière (Farnham)
12. Autorisation de procéder à un appel d'offres par invitation pour la réalisation de travaux d'entretien de la Branche 35 du ruisseau Morpions (Sainte-Sabine)
13. Compte-rendu de la 1^{ère} rencontre du RAME Yamaska et formation d'un comité technique
14. Rapport du comité des carrières et sablières du 13 mai :
 - 14.1. Autorisation de signature de l'entente de non-réclamation réciproque avec la municipalité de Saint-Alexandre
 - 14.2. Embauche d'un technicien en génie civil pour la période estivale pour les dossiers de carrières et sablières et nomination à titre de fonctionnaire désigné aux fins de l'application réglementaire
15. Rapport du comité administratif du 6 mai :
 - 15.1. Comptes à payer
 - 15.2. Soldes budgétaires sommaires et détaillés au 31 mars 2015
 - 15.3. Lac-à-l'épaule du 14 avril : recommandation d'un plan d'action au conseil
 - 15.4. Demande de la municipalité de East Farnham de se doter d'un plan stratégique
 - 15.5. Approbation de la Planification stratégique 2015-2017 de Jeunes en mouvement Brome-Missisquoi
 - 15.6. Les enjeux des services de santé dans Brome-Missisquoi dans le contexte de la réorganisation régionale
 - 15.7. Regroupement des OMH dans Brome-Missisquoi
 - 15.8. Deux séances d'information de l'UPAC pour les municipalités : 22 juin AM + PM
16. Suivi de l'adoption du projet de loi 28
 - 16.1. Confirmation du montant provenant du Fonds de développement des territoires dans le cadre du pacte fiscal transitoire 2015-2016
17. Le Grand Rendez-vous des régions: comptabilisation des réponses au questionnaire
18. Vente des immeubles pour défaut de paiement de l'impôt foncier le 11 juin 2015 (10 h)
19. Calendrier des réunions des comités de la MRC pour mai / juin
20. Correspondance
21. Questions diverses :
22. Deuxième période de questions du public
23. Levée de la séance

159-0515

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID
APPUYÉ PAR ROBERT NADEAU
ET RÉSOLU :**

D'adopter l'ordre du jour proposé en laissant le sujet « Questions diverses » ouvert.

ADOPTÉ

160-0515

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 21 AVRIL 2015

**IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS DANDENAULT
APPUYÉ PAR NORMAND DELISLE
ET RÉSOLU :**

D'adopter le procès-verbal de la séance du 21 avril 2015 tel que rédigé.

ADOPTÉ

JOURNÉE ENTREPRENEURIALE : LA GRANDE JOURNÉE DES PETITS ENTREPRENEURS 2015

Monsieur Yves Lauzière du Carrefour Jeunesse Emploi (CJE) présente l'évènement *La Grande Journée des Petits Entrepreneurs* (www.petitsentrepreneurs.ca) qui aura lieu le 27 juin 2015. Ainsi, des enfants de 5 à 12 ans de partout dans la province prendront d'assaut la cour avant de leur résidence pour vivre une première expérience d'entrepreneuriat. L'objectif de cet évènement national est de développer l'intérêt entrepreneurial chez les enfants.

LANCEMENT DE LA SAISON TOURISTIQUE 2015-2016 ET NOUVEAU GUIDE

Monsieur Denis Beauchamp invite les maires au lancement de la saison touristique 2015-2016 dès 17 h au vignoble La Bauge, à Brigham, le 27 mai 2015. Il présente également le nouveau guide touristique de Brome-Missisquoi 2015-2016.



No de résolution
ou annotation

161-0515

162-0515

163-0515

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

RENCONTRE SUR LES ENJEUX DE LA RÉVISION DU SCHÉMA DE SÉCURITÉ INCENDIE ET PRÉSENTATION DE LA MMQ

CONSIDÉRANT que le comité de sécurité incendie croit pertinent de tenir une rencontre pour discuter des enjeux de la révision de notre schéma de couverture de risques en sécurité incendie réunissant les maires, directeurs généraux et les directeurs en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT que la *Mutuelle des municipalités du Québec* (MMQ) tient des rencontres d'information destinées aux élus au sujet de la sécurité incendie afin notamment de discuter des enjeux du prochain schéma de couverture de risque incendie, de la disponibilité des pompiers, de la formation, de la gestion administrative, du temps de réponse, de la force de frappe, de la certification des équipements, etc.;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR JOSEF HÜSLER
APPUYÉ PAR GILLES ST-JEAN
ET RÉSOLU :**

D'inviter les maires, directeurs généraux et les directeurs en sécurité incendie des municipalités le 29 juin 2015 à compter de 19 h dans la salle Brome à une rencontre d'information avec la MMQ et, par la suite, de discussion concernant les enjeux de la révision du schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

ADOPTÉ

APPUI À LA MRC DE ROUVILLE – DÉNONCIATION DE L'AUGMENTATION DES FRAIS DE LA FORMATION POUR LES POMPIERS

CONSIDÉRANT la résolution numéro 15-01-9560 dûment adoptée par la MRC de Rouville dénonçant auprès du ministère de la Sécurité publique l'augmentation des frais de la formation de l'École nationale des pompiers du Québec (ENPQ) pour les formations de Pompier 1, Pompier 2 et opérateur d'autopompe;

CONSIDÉRANT que les directeurs incendie, lors de leur dernière rencontre, ont souligné l'importance d'appuyer une telle demande;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE JANECEK
APPUYÉ PAR JEAN LÉVESQUE
ET RÉSOLU:**

D'appuyer la demande formulée par la MRC de Rouville dans le cadre de sa résolution numéro 15-01-9560 dénonçant auprès du ministère de la Sécurité publique l'augmentation des frais de la formation de l'École nationale des pompiers du Québec pour les formations de Pompier 1, Pompier 2 et opérateur d'autopompe.

D'acheminer la présenter à la MRC de Rouville et au ministère de la Sécurité publique.

ADOPTÉ

APPUI AUX MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE ET JARDINS-DE-NAPIERVILLE - BONIFICATION DU FINANCEMENT DE L'ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT que les MRC de Rimouski-Neigette et des Jardins-de-Napierville ont adopté respectivement les résolutions numéro 15-062 et 2015-04-52 ayant pour but de demander au ministère de la Sécurité publique la bonification du financement de l'École nationale des pompiers du Québec;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR JEAN LÉVESQUE
APPUYÉ PAR DONALD PINARD
ET RÉSOLU :**

D'appuyer les résolutions 15-062 et 2015-04-52 des MRC de Rimouski-Neigette et des Jardins-de-Napierville demandant au ministère de la Sécurité publique la bonification du financement de l'École nationale des pompiers du Québec.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

164-0515

**Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale
de comté Brome-Missisquoi**

**APPUI À LA MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE - DEMANDE D'INCITATIFS FINANCIERS POUR
LES POMPIERS À TEMPS PARTIEL**

CONSIDÉRANT que la MRC de Rimouski-Neigette a adopté la résolution numéro 15-063 ayant pour but de demander au ministère de la Sécurité publique des incitatifs financiers pour les pompiers à temps partiel;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS DANDENAULT
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID
ET RÉSOLU :**

D'appuyer la résolution 15-063 de la MRC de Rimouski-Neigette ayant pour but de demander au ministère de la Sécurité publique des incitatifs financiers pour les pompiers à temps partiel.

ADOPTÉ

**RÉGÉS : RAPPEL AUX MUNICIPALITÉS D'ADOPTER UNE RÉOLUTION RELATIVEMENT
AU CONSENTEMENT D'APPLICATION DU RCI 03-0315
(VISANT L'INTÉGRATION DES DISPOSITIONS DU RÉGÉS)**

Madame Grimard rappelle aux municipalités suivantes que conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et suivant l'envoi de courriels à cet effet, elles doivent adopter et transmettre à la MRC une résolution de consentement d'application du *Règlement de contrôle intérimaire (RCI) sur la gestion des eaux de ruissellement et le contrôle de l'érosion* numéro 03-0315. Un modèle de résolution fut acheminé à cet effet aux municipalités :

Sutton	Bedford (ville)	Saint-Armand
East Farnham	Stanbridge East	Dunham

165-0515

**ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE LA VILLE DE SUTTON :
MODIFICATION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT -
PROJET DE CAMPING DANS L'AFFECTATION RÉCRÉOFORESTIÈRE**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2014-04-175 de la ville de Sutton demandant à la MRC de procéder à la modification du schéma d'aménagement afin d'autoriser un projet de camping dans un secteur situé dans l'affectation récréoforestière;

CONSIDÉRANT que le comité d'aménagement a pris connaissance du projet et de divers éléments à considérer entourant cette demande;

CONSIDÉRANT que la modification envisagée ne pourrait être débutée avant les mois d'août ou de septembre 2015;

CONSIDÉRANT que conformément au *Règlement 07-1114 relatif à la tarification pour les biens et services de la MRC Brome-Missisquoi*, des frais seront chargés à la ville de Sutton pour procéder à cette modification;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR NORMAND DELISLE
APPUYÉ PAR GINETTE SIMARD GENDREAU
ET RÉSOLU:**

De répondre positivement à la demande de la ville de Sutton formulée par la résolution numéro 2014-04-175 et d'indiquer à la ville de Sutton l'intention de la MRC de procéder à la modification du schéma d'aménagement afin d'autoriser les activités récréatives intensives dans le secteur visé par le projet de camping.

ADOPTÉ

166-0515

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 391-15 - NOTRE-DAME-DE-STANBRIDGE

CONSIDÉRANT que la municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge a transmis le 7 mai 2015 à la MRC le règlement numéro 391-15;

CONSIDÉRANT que ce règlement, modifiant le règlement de zonage 315-08, vise à créer la zone R-8 à même la zone R-5 et à y autoriser les usages résidentiels uni et bi familiaux;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR DONALD BADGER
APPUYÉ PAR LUCILLE ROBERT
ET RÉSOLU:**



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

De déclarer le règlement numéro 391-15 de la municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

167-0515

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 876-81-2015 - BROMONT

CONSIDÉRANT que la ville de Bromont a transmis le 11 mai 2015 à la MRC le règlement numéro 876-81-2015;

CONSIDÉRANT que ce règlement, modifiant le règlement de zonage 876-2003, vise à modifier la grille des spécifications pour la zone H04-483 (secteur Shefford) afin de modifier la hauteur permise, le maximum permis pour les coefficients espace bâti/terrain et plancher/terrain pour les résidences unifamiliales isolées, jumelées et en rangée;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LUCILLE ROBERT
APPUYÉ PAR YVES LÉVESQUE
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement numéro 876-81-2015 de la ville de Bromont **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire de la MRC de La Haute-Yamaska. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

168-0515

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 07-1014 – PIKE RIVER

CONSIDÉRANT que la municipalité de Pike River a transmis le 21 avril 2015 à la MRC le règlement numéro 07-1014;

CONSIDÉRANT que ce règlement, modifiant le règlement de zonage 05-0813, vise principalement à :

- Modifier plan de zonage afin de créer les zones RC-4 et R-3 à partir des zones R-2 et C-1;
- Ajouter la catégorie d'usage *Habitations à usages mixtes* et l'autoriser dans la zone C-1;
- Ajouter les grilles des usages pour les zones R-3 et RC-4 (usages habitations et complémentaires à l'habitation) ;
- Modifier les usages autorisés dans les zones C-1, C-2 et C-3 afin de revoir les usages commerciaux autorisés pour une meilleure cohabitation des usages (ex. : C-1 limiter l'entreposage de véhicules lourds à l'extérieur à 5 et interdire l'entreposage d'engrais chimique et pesticide).

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE JANECEK
APPUYÉ PAR TOM SELBY
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement numéro 07-1014 de la municipalité de Pike River **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

169-0515

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ: RÈGLEMENT 458-4 – FARNHAM

CONSIDÉRANT que la ville de Farnham a transmis le 8 mai 2015 à la MRC le règlement numéro 458-4;

CONSIDÉRANT que ce règlement, modifiant le règlement sur le zonage 458, vise à autoriser, pour certaines catégories d'usages et selon certaines conditions, l'utilisation de conteneurs maritimes pour fins d'entreposage;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR GREG VAUGHAN
APPUYÉ PAR GINETTE SIMARD GENDREULT
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement numéro 458-4 de la ville de Farnham **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

170-0515

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 596-1 – LAC-BROME

CONSIDÉRANT que la ville de Lac-Brome a transmis le 11 mai 2015 à la MRC le règlement numéro 596-1;

CONSIDÉRANT que ce règlement, modifiant le règlement de zonage 596, vise à réduire la bande riveraine applicable pour le milieu humide riverain du ruisseau Quilliams situé dans la zone RBE-3-F16 à 20 mètres plutôt que 45 mètres ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR DONALD BADGER
APPUYÉ PAR LOUIS DANDENAU
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement numéro 596-1 de la ville de Lac-Brome **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

171-0515

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 596-2 – LAC-BROME

CONSIDÉRANT que la ville de Lac-Brome a transmis le 11 mai 2015 à la MRC le règlement numéro 596-2;

CONSIDÉRANT que ce règlement, modifiant le règlement de zonage 596, vise à intégrer les dispositions relatives aux îlots déstructurés (modification de schéma d'aménagement 05-0314) et intégrer des dispositions en lien avec le RCI 06-0514 concernant les équipements de gestion des matières résiduelles;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR JOSEF HÜSLER
APPUYÉ PAR GILLES RIOUX
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement numéro 596-2 de la ville de Lac-Brome **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

172-0515

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 597-1 – LAC-BROME

CONSIDÉRANT que la ville de Lac-Brome a transmis le 11 mai 2015 à la MRC le règlement numéro 597-1;

CONSIDÉRANT que ce règlement, modifiant le règlement de lotissement 597, vise à intégrer et préciser certaines dispositions relatives aux îlots déstructurés (modification 05-0314 du schéma d'aménagement);

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR TOM SELBY
APPUYÉ PAR ROBERT DESMARAIS
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement numéro 597-1 de la ville de Lac-Brome **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

173-0515

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 601-1 – LAC-BROME

CONSIDÉRANT que la ville de Lac-Brome a transmis le 11 mai 2015 à la MRC le règlement numéro 601-1;

CONSIDÉRANT que ce règlement, modifiant le règlement 601 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), vise à assujettir de nouvelles zones aux dispositions du règlement sur les PIIA (UMV-2-D16, ID-18-G6 et URA-21-K15);

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR JOSEF HÜSLER
APPUYÉ PAR GREG VAUGHAN
ET RÉSOLU:**



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

De déclarer le règlement numéro 601-1 de la ville de Lac-Brome **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

PIIRL : APPROBATION DE LA SOUMISSION PAR LE MTQ

Madame Grimard informe le conseil que la MRC Brome-Missisquoi a reçu l'approbation du MTQ le 7 mai 2015 relativement à la soumission déposée par la firme *Roche Itée, Groupe-Conseil*. Ainsi, un versement représentant 15 % de la valeur du mandat (20 848 \$) sera versé sous peu et le MTQ s'engage à procéder au versement du solde lorsque le rapport sera jugé conforme aux exigences du programme du MTQ. Conséquemment, le mandat peut débuter, le tout conformément à la résolution 82-0315.

174-0515

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 116-02-2015 – FRELIGHSBURG

CONSIDÉRANT que la municipalité de Frelighsburg a transmis le 13 mai 2015 à la MRC le règlement numéro 116-02-2015;

CONSIDÉRANT que ce règlement, modifiant le règlement sur les PIIA 116-06-2010, vise à ajouter des dispositions relatives aux lieux de culte;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR DONALD BADGER
APPUYÉ PAR RICHARD BURCOMBE
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement numéro 116-02-2015 de la municipalité de Frelighsburg **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

175-0515

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 124-02-2015 – FRELIGHSBURG

CONSIDÉRANT que la municipalité de Frelighsburg a transmis le 13 mai 2015 à la MRC le règlement numéro 124-02-2015;

CONSIDÉRANT que ce règlement, modifiant le règlement de zonage 124-2015, vise à créer la nouvelle zone Rc-01 à partir des zones P-27 et Ra-16;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR GINETTE SIMARD GENDREAU
APPUYÉ PAR LUCILLE ROBERT
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement numéro 124-02-2015 de la municipalité de Frelighsburg **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

176-0515

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ - RÈGLEMENT 123-02-2015 - FRELIGHSBURG

CONSIDÉRANT que la municipalité de Frelighsburg a transmis le 13 mai 2015 à la MRC le règlement numéro 123-02-2015;

CONSIDÉRANT que ce règlement, modifiant le Plan d'urbanisme 123-2010, vise à modifier les limites du lot P-253 afin qu'une partie passe de l'affectation publique et institutionnelle à l'affectation résidentielle;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID
APPUYÉ PAR YVES LÉVESQUE
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement numéro 123-02-2015 de la municipalité de Frelighsburg **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ



Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale
de comté Brome-Missisquoi

**AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE DE SERVICES POUR LA BANQUE DE
TERRES INTER-MRC AVEC LA MRC DES LAURENTIDES**

**IL EST PROPOSÉ PAR DONALD BADGER
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID
ET RÉSOLU :**

D'autoriser messieurs Arthur Fauteux, préfet, et Robert Desmarais, directeur général, à signer, au nom et pour le compte de la MRC, l'Entente de services pour la banque de terres inter-MRC avec la MRC des Laurentides rétroactivement au 1^{er} mai 2015 et arrivant à échéance le 31 décembre 2017. Une facture comprenant les frais d'adhésion et les frais de la contribution annuelle sera acheminée à la MRC des Laurentides dès que l'entente sera ratifiée par les deux parties.

ADOPTÉ

No de résolution
ou annotation
177-0515

178-0515

**AUTORISATION DE PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES PAR INVITATION POUR LA
RÉALISATION DE TRAVAUX DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN DE LA
BRANCHE 2 DU MORPIONS, DES BRANCHES 4 ET 5 DU DEXTRAZE ET LE SOUS-
EMBRANCHEMENT DAUDELIN**

CONSIDÉRANT que l'article 106 de la *Loi sur les compétences municipales* attribue aux MRC le pouvoir de réaliser des travaux permettant la création, l'aménagement ou l'entretien d'un cours d'eau;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE JANECEK
APPUYÉ PAR YVES LÉVESQUE
ET RÉSOLU :**

D'autoriser le lancement d'un appel d'offres global par invitation pour la réalisation de travaux de nettoyage et d'entretien des cours d'eau suivants :

- Branche 2 du ruisseau aux Morpions, situé à Saint-Ignace-de-Stanbridge;
- Branches 4 et 5 du cours d'eau Dextraze, situé à Saint-Ignace-de-Stanbridge;
- Sous-embranchement Daudelin, situé à Dunham.

ADOPTÉ

179-0515

**AUTORISATION DE PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES PAR INVITATION POUR LA
RÉALISATION DE TRAVAUX D'ENTRETIEN DU COURS D'EAU CHOINIÈRE**

CONSIDÉRANT que l'article 106 de la *Loi sur les compétences municipales* attribue aux MRC le pouvoir de réaliser des travaux permettant la création, l'aménagement ou l'entretien d'un cours d'eau;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID
ET RÉSOLU :**

D'autoriser le lancement d'un appel d'offres par invitation pour la réalisation de travaux d'entretien du cours d'eau Choinière, situé à Farnham.

ADOPTÉ

180-0515

**AUTORISATION DE PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES PAR INVITATION POUR LA
RÉALISATION DE TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA
BRANCHE 35 DU RUISSEAU MORPIONS**

CONSIDÉRANT que l'article 106 de la *Loi sur les compétences municipales* attribue aux MRC le pouvoir de réaliser des travaux permettant la création, l'aménagement ou l'entretien d'un cours d'eau;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR YVES LÉVESQUE
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID
ET RÉSOLU :**



No de résolution
ou annotation

181-0515

Modifiée par la
résolution 328-0915

182-0515

183-0515

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

D'autoriser le lancement d'un appel d'offres par invitation pour la réalisation de travaux d'entretien de la Branche 35 du ruisseau Morpions, situé à Sainte-Sabine.

ADOPTÉ

NOMINATION DU COORDONNATEUR RÉGIONAL DES COURS D'EAU AU SEIN DU COMITÉ TECHNIQUE DU RAME OBV YAMASKA

CONSIDÉRANT la demande de l'OBV de constituer un comité technique en soutien du *Regroupement des acteurs municipaux de l'eau* (RAME) formé des coordonnateurs régionaux des cours d'eau des six MRC composant l'OBV Yamaska;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS DANDENAULT
APPUYÉ PAR DONALD BADGER
ET RÉSOLU :**

D'autoriser monsieur Simon Lajeunesse, coordonnateur régional des cours d'eau de la MRC, à participer aux rencontres du comité technique du RAME de l'OBV Yamaska.

ADOPTÉ

PARTAGE DES REDEVANCES DES CARRIÈRES ET SABLIERES : AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE DE NON-RÉCLAMATION RÉCIPROQUE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXANDRE

CONSIDÉRANT que lors de la construction de l'autoroute 35, la municipalité de Saint-Alexandre s'est adressée en 2010 à la Commission municipale du Québec afin de parvenir à un mode de partage des redevances de carrières et sablières perçu par la MRC Brome-Missisquoi;

CONSIDÉRANT que suite à une séance de médiation, les parties ont convenu respectivement par résolution de ne pas se réclamer de redevances pour une durée de 5 ans;

CONSIDÉRANT que le terme de cette résolution d'entente arrive à échéance le 31 décembre 2015, il est nécessaire de ratifier une entente prévoyant également un second terme de 5 ans, mais pour en simplifier l'administration, l'entente prévoit un renouvellement tacite pour des termes de même durée;

CONSIDÉRANT que les deux parties désirent respectivement conserver les mêmes conditions énumérées à la résolution pour des périodes successives de 5 ans;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL PELLETIER
APPUYÉ PAR TOM SELBY
ET RÉSOLU :**

D'autoriser messieurs Arthur Fauteux, préfet, et Robert Desmarais, directeur général, à signer, au nom et pour le compte de la MRC, l'*Entente de non-réclamation réciproque relativement à la perception des droits provenant de l'exploitation de carrières et de sablières situées sur les territoires de la MRC Brome-Missisquoi et de la municipalité de Saint-Alexandre 2016 à 2020* avec la municipalité de Saint-Alexandre.

ADOPTÉ

EMBAUCHE D'UN TECHNICIEN EN GÉNIE CIVIL POUR LA PÉRIODE ESTIVALE POUR LES DOSSIERS DE CARRIÈRES ET SABLIERES ET NOMINATION À TITRE DE FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉ AUX FINS DE L'APPLICATION RÉGLEMENTAIRE

CONSIDÉRANT que plusieurs candidatures ont été reçues pour combler le poste de technicien en génie civil et que des entrevues ont eu lieu afin de sélectionner le meilleur candidat;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS DANDENAULT
APPUYÉ PAR GREG VAUGHAN
ET RÉSOLU :**

D'autoriser l'embauche de monsieur Benoit Cholette à titre de technicien pour les dossiers de carrières et sablières pour une période de 12 semaines, soit du 25 mai au 14 août 2015. La rémunération est fixée à 16 \$ de l'heure et la durée de la semaine de travail à 35 heures. Les avantages sociaux seront appliqués conformément à la politique en vigueur. À noter que le salaire payable pour cette ressource sera pris aux fonds prévus à cet effet au budget « carrières et sablières ».



No de résolution
ou annotation

184-0515

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

De nommer monsieur Benoit Cholette à titre de fonctionnaire désigné pour l'application du *Règlement refondu numéro 07-1112 concernant la constitution d'un fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques.*

ADOPTÉ

COMPTES À PAYER

**IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS DANDENAULT
APPUYÉ PAR NORMAND DELISLE
ET RÉSOLU:**

D'autoriser le paiement des dépenses suivantes excédant le pouvoir du comité administratif :

DÉPENSES À AUTORISER PAR LE CONSEIL	
Gaudreau, Maurice (programme PAD)	11 711,62 \$
Jariwala, Vibhakar (programme PAD)	14 735,00 \$
Raymond, Chabot, Grant, Thornton (vérification comptable 2014)	14 141,93 \$
Rheault, Sylvie (programme PAD)	23 000,00 \$
Roy, Clément (programme PAD)	11 608,40 \$
Sous-total	75 196,95 \$

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

ADOPTÉ

SOLDES BUDGÉTAIRES SOMMAIRES ET DÉTAILLÉS AU 31 MARS 2015

Monsieur Desmarais dépose au conseil les soldes budgétaires sommaires et détaillés de la MRC Brome-Missisquoi au 31 mars 2015.

185-0515

LAC-À-L'ÉPAULE - JOURNÉE DE TRAVAIL SUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE PROJET PILOTE POUR UN ACCOMPAGNEMENT PAR PÔLE

CONSIDÉRANT que lors du Lac-à-l'épaule du 14 avril 2015, les participants ont fait les constats suivants : le vieillissement et la baisse de population dans plusieurs municipalités sont inquiétantes et la nécessité d'améliorer la compétence et la disponibilité de la main-d'œuvre;

CONSIDÉRANT que les 2 priorités identifiées sont la création d'emploi et l'attraction de nouvelles populations, notamment des jeunes familles;

CONSIDÉRANT que relativement au financement, la quote-part du CLD peut être raisonnable s'il travaille plus étroitement avec les municipalités, qu'il les informe mieux des interventions réalisées auprès de leurs entreprises, s'il les accompagne dans leur planification stratégique et s'il offre des services de développement « sur mesure »;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE JANECEK
APPUYÉ PAR ROBERT NADEAU
ET RÉSOLU**

De procéder à une modulation des services du CLD où celui-ci accompagnera davantage les pôles en matière de développement économique de la façon suivante :

OBJECTIFS :

1. Répondre aux besoins exprimés par les participants lors du lac-à-l'épaule
 - Avoir un service de développement sur mesure
 - Élaborer la planification stratégique de développement en collaboration avec le CLD et la MRC
 - Être mieux informé sur les interventions du CLD sur leur territoire
 - Prioriser la création d'emplois et l'attraction de nouvelles populations, surtout des jeunes.
2. Créer un lien direct entre le développement souhaité par le Pacte rural et le plan stratégique de développement

RÔLE DE L'AGENT RURAL :

1. Que l'agent rural joue le rôle central de coordonnateur du développement du pôle en :
 - Accompagnant la communauté du pôle dans toutes les phases :
 - Planification : état de la situation et FFOM
 - Identification de quelques priorités
 - Identifier les ressources professionnelles au CLD et à la MRC nécessaires
 - Coordonner le travail de ces ressources
 - Assurer le suivi des actions



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

PROCESSUS :

- 1^{ère} rencontre du pôle : État de la situation et identification de quelques priorités :
 - Représentants du pôle : à déterminer selon le pôle
 - Équipe MRC-CLD : agent rural, Robert, Francis et Denis
- 2^e rencontre et suivantes du pôle centrées sur les actions en regard des priorités :
 - Représentants du pôle : à déterminer selon le pôle
 - Équipe MRC-CLD : agent rural et la ou les ressources professionnelles nécessaires

CALENDRIER DES RENCONTRES PAR PÔLE:

1. Pôle de Farnham : 15 juin 2015 de 19 h à 21 h
2. Pôle de Lac-Brome : 25 juin 2015 de 16 h à 18 h
3. Pôle de Cowansville : 24 août 2015 de 19 h à 21 h
4. Pôle de Sutton : 31 août 2015 de 16 h à 18 h
5. Pôle de Bedford : 2 septembre 2015 de 19 h à 21 h
6. Pôle de Bromont : 10 septembre 2015 (*heure à déterminer*)

ADOPTÉ

186-0515

DEMANDE DE LA MUNICIPALITÉ DE EAST FARNHAM DE SE DOTER D'UNE PLANIFICATION STRATÉGIQUE

CONSIDÉRANT que la municipalité de East Farnham souhaite se doter d'un plan stratégique afin d'établir une vision de développement économique, culturel, environnemental et social à moyen terme;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2015-04-044 de la municipalité de East Farnham portant le titre « *Plan stratégique de développement* » acceptant l'offre de service de Dionne & Gagnon pour l'élaboration et la rédaction d'un plan stratégique au montant de 12 725 \$;

CONSIDÉRANT que la municipalité financera le mandat au montant de 2 725 \$, plus taxes si applicable, et qu'elle demande à la MRC que la balance du mandat (10 000 \$) soit financée par un fonds réservé à cet effet par la MRC dans le Pacte rural;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE JANECEK
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX
ET RÉSOLU:**

D'accepter la demande formulée par la résolution numéro 2015-04-044 de la municipalité de East Farnham et de verser un montant de 10 000 \$ sur présentation des factures. Qu'un processus d'information et consultation aux citoyens soit prévu dans la démarche de planification stratégique.

ADOPTÉ

187-0515

ADOPTION DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2015-2017 DE JEUNES EN MOUVEMENT BROME-MISSISQUOI

**IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS DANDENAULT
APPUYÉ PAR NORMAND DELISLE
ET RÉSOLU :**

D'adopter la planification stratégique 2015-2017 de Jeunes en Mouvement Brome-Missisquoi, le tout tel que présenté séance tenante.

ADOPTÉ

188-0515

LES ENJEUX DES SERVICES DE SANTÉ DANS BROME-MISSISQUOI DANS LE CONTEXTE DE LA RÉORGANISATION RÉGIONALE

CONSIDÉRANT l'inquiétude des professionnels de la santé et des élus dans la région de Brome-Missisquoi suivant l'adoption du projet de loi 10 (*Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales*) et de l'adoption prochaine du projet de loi 20 (*Loi édictant la Loi favorisant l'accès aux services de médecine de famille et de médecine spécialisée et modifiant diverses dispositions législatives en matière de procréation assistée*);

CONSIDÉRANT la tournée imminente de madame Patricia Gauthier, PDG du CIUSSS de l'Estrie - CHUS, et de son équipe dans la région;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

CONSIDÉRANT l'importance de démontrer à Madame Gauthier et, conséquemment, au ministre Barrette, que le modèle actuel de services intégrés au CSSS La Pommeraie permet une utilisation optimale des médecins de famille, une prise en charge des patients presque à 100 %, une meilleure accessibilité aux soins autant pour les francophones que les anglophones, une durée de séjour réduite à l'hôpital, entre autres, ce qui représente une économie de plusieurs millions de dollars par année tout en améliorant la qualité des soins;

CONSIDÉRANT la tenue d'une rencontre le 19 mai 2015 où étaient présentes une vingtaine de personnes influentes et représentatives des secteurs géographiques de la MRC et des communautés linguistiques, afin d'élaborer une stratégie visant à faire connaître nos préoccupations et nos attentes à madame Patricia Gauthier, PDG du CIUSSS de l'Estrie – CHUS;

CONSIDÉRANT la nécessité de requérir une rencontre avec madame Patricia Gauthier, PDG du CIUSSS de l'Estrie - CHUS, et de son équipe et de déléguer des élus à cet effet sur un comité restreint;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS DANDENAULT
APPUYÉ PAR GILLES RIOUX
ET RÉSOLU :**

De demander une rencontre avec madame Patricia Gauthier, PDG du CIUSSS de l'Estrie - CHUS, et de son équipe afin qu'un groupe formé notamment de professionnel de la santé et d'élus puisse faire valoir leur argument.

De déléguer à cet effet, les maires provenant des six pôles de la MRC Brome-Missisquoi, soit :

- Pauline Quinlan, pôle de Bromont
- Josef Hüsler - pôle de Farnham
- Richard Burcombe - pôle de Lac-Brome
- Arthur Fauteux, préfet - pôle de Cowansville
- Louis Dandenaault ou M. Winston Bresee - pôle de Sutton
- Yves Lévesque - pôle de Bedford

ADOPTÉ

189-0515

APPUI AU REGROUPEMENT DES OFFICES D'HABITATION DU QUÉBEC SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC BROME-MISSISQUOI

CONSIDÉRANT qu'actuellement, le réseau des Offices d'habitation du Québec dénombre 62 251 logements, regroupés sous 537 Offices d'habitation;

CONSIDÉRANT que d'ici la fin juin 2015, à la demande du ministre Moreau, il y aura une réorganisation du réseau des Offices d'habitations afin de rationaliser le nombre de structures impliquées dans la gestion des programmes de logements HLM;

CONSIDÉRANT que cette réorganisation vise à regrouper les OMH pour que chacun puisse gérer un minimum d'environ 600 logements ce qui devrait générer des gains d'efficacité en fonction des ressources mises en commun;

CONSIDÉRANT que sur le territoire de la MRC Brome-Missisquoi, il y a sept Offices municipaux d'habitation situés dans les municipalités suivantes, totalisant 505 logements:

- Bedford (60 logements)
- Bromont (71 logements)
- Cowansville (186 logements)
- Farnham (130 logements)
- Frelighsburg (6 logements)
- Lac-Brome (42 logements)
- Sutton (10 logements)

CONSIDÉRANT que plusieurs OMH n'ont pas les ressources administratives nécessaires à un bon fonctionnement;

CONSIDÉRANT que la structure proposée permettrait de regrouper l'administration des sept Offices sur le territoire de la MRC Brome-Missisquoi, néanmoins, chaque Office demeurerait responsable de la gestion financière et des déficits des logements sur leur territoire respectif;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR JEAN LÉVESQUE
APPUYÉ PAR LOUIS DANDENAULT
ET RÉSOLU:**



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

D'appuyer le regroupement des sept Offices municipaux d'habitation sur le territoire de la MRC Brome-Missisquoi où chacun demeurera responsable de la gestion financière et des déficits des logements sur leur territoire respectif.

ADOPTÉ

DEUX SÉANCES D'INFORMATION DE L'UPAC POUR LES MUNICIPALITÉS

Monsieur Desmarais informe le conseil que monsieur Jimmy Vaillancourt de l'Unité permanente anticorruption (UPAC) offrira une formation pour les élus et les cadres municipaux le 22 juin prochain :

- Un premier groupe en après-midi de 13 h 30 à 15 h au bureau de la MRC Brome-Missisquoi;
- Un deuxième groupe en soirée de 19 h à 20 h 30 au centre George-Perron à Bedford.

SUIVI DE L'ADOPTION DU PROJET DE LOI 28

Monsieur Desmarais informe le conseil de l'adoption et de la sanction du projet de loi 28. En somme :

- Depuis l'adoption de la loi, la MRC peut prendre toute mesure afin de favoriser le développement de son territoire (art. 222 PL 28);
- La MRC n'a plus l'obligation de confier au CLD le développement économique sur son territoire et elle peut l'assumer elle-même;
- La MRC peut confier le développement économique à un OBNL créé à cet effet (par entente de délégation);
- La MRC peut continuer à confier le développement économique à son CLD (par entente de délégation);
- Le CLD qui, en vertu d'une entente de délégation, desservait le territoire de la MRC en date du 20 avril 2015 continue de le faire dans les mêmes conditions et avec les mêmes pouvoirs et fonctions, et l'entente de délégation continue de s'appliquer à cette fin.
- Toutefois, cette entente prend fin à la première des éventualités suivantes :
 1. À la date prévue à l'entente ou la date résultant de l'application d'une clause de résiliation;
 2. À la date dont les parties conviennent;
 3. Le 31 décembre 2015.
- La MRC peut aussi résilier unilatéralement l'entente de délégation au CLD par une résolution adoptée avant le 20 juillet 2015. (art. 286 PL 28)
- Malgré ce qui précède, afin de pouvoir reconduire l'entente de délégation au CLD, avec ou sans modification, la MRC doit, avant le 1^{er} décembre 2015, avoir transmis au ministre une demande d'autorisation en ce sens (art. 286 PL 28).

De plus, le conseil est informé de la confirmation du montant provenant du Fonds de développement des territoires dans le cadre du pacte fiscal transitoire 2015-2016. Ainsi, la MRC Brome-Missisquoi recevra 844 692 \$ provenant de ce Fonds. Ce nouveau fonds remplace les fonds suivants : pacte rural, agents ruraux, fonctionnement du CLD et fonctionnement de la MRC, qui totalisaient 820 885\$.

190-0515

LE GRAND RENDEZ-VOUS DES RÉGIONS : QUESTIONNAIRE COMPLÉTÉ PAR LA MRC BROME-MISSISQUOI

**IL EST PROPOSÉ PAR GILLES RIOUX
APPUYÉ PAR LOUIS DANDENAULT
ET RÉSOLU:**

De compléter le questionnaire tel que présenté séance tenante en y ajoutant les différents commentaires émis par les municipalités et d'acheminer le tout à la FQM dans les meilleurs délais.

ADOPTÉ

191-0515

APPUI À LA MRC VAUDREUIL-SOULANGES : DEMANDE DE MODIFICATION À LA LOI SUR LA FISCALITÉ MUNICIPALE RELATIVE À LA TAXATION SUR LES PIPELINES

CONSIDÉRANT que la *Loi sur la fiscalité municipale* permet aux municipalités de taxer les pipelines (LFM, articles 41.1.0.1 et 66);

CONSIDÉRANT que le mode de taxation pour un pipeline est régressif; un pipeline perd avec les années jusqu'à 80 % de sa valeur;

CONSIDÉRANT que l'emprise d'un pipeline est de vingt-trois (23) mètres de large en moyenne et est non constructible;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

CONSIDÉRANT que la présence d'un pipeline, particulièrement dans un périmètre d'urbanisation, représente une perte financière importante pour une municipalité tant par le mode de taxation régressif que par l'impossibilité d'autoriser d'autres usages ayant un revenu de taxes bien supérieur à celui d'un pipeline et dont la valeur foncière s'accroît avec le temps et l'évolution du marché;

CONSIDÉRANT que les pertes financières causées par le mode de taxation très avantageux accordé aux compagnies de pipeline doivent être compensées par les municipalités et les citoyens;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE JANECEK
APPUYÉ PAR RÉAL PELLETIER
ET RÉSOLU:**

D'appuyer la résolution numéro 15-04-29-05 de la MRC Vaudreuil-Soulanges en demandant au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, monsieur Pierre Moreau, de mettre en place une politique fiscale équitable pour tous les propriétaires fonciers et de modifier la *Loi sur la fiscalité municipale*.

D'acheminer la présente au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

ADOPTÉ

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Réal Pelletier, maire de Saint-Armand fait rapport de la rencontre du *Steering committee* du lac Champlain. Il souligne le fait que l'État du Vermont a adopté le *Vermont Shoreland Protection Act*, une réglementation encore plus sévère que le cadre adopté par la MRC Brome-Missisquoi dans le cadre du RÉGES, afin notamment de légiférer sur l'obligation de bandes riveraines (beaucoup plus larges que celles contenues au RÉGES), de lotissement, d'implantation de bâtiment, etc. Monsieur Pelletier se réjouit de ce grand pas en avant.


192-0515

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR GREG VAUGHAN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

Que la séance soit levée.

ADOPTÉ


Arthur Fautoux, préfet


M^e Vanessa Couillard, greffière

Le procès-verbal de ladite session sera approuvé lors d'une session ultérieure.